

2026-PERM-292
DAJCP/CP

**Arrêté du Maire fixant la liste des candidats à l'élection des
commerçants non sédentaires à la Commission des marchés de plein
air**

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2-3° relatif aux pouvoirs de Police du Maire et l'article L.2224-18 et suivants relatifs à l'administration des halles et marchés communaux,
- **VU** le règlement général des marchés de plein air en date du 16 décembre 2021,
- **VU** le règlement établi pour l'élection des représentants des commerçants non-sédentaires à la Commission des Marchés de Plein Air de Bruges,
- **VU** l'appel à candidature adressé à l'ensemble des commerçants titulaires des Marchés de Bruges, en date du 30 juin 2026,
- **CONSIDERANT** que la municipalité a souhaité organiser les élections des représentants des commerçants non-sédentaires à la Commission des marchés le 26 septembre 2026,
- **CONSIDERANT** que 4 sièges sont à pourvoir,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Après avoir contrôlé l'éligibilité des candidats dans le cadre de l'élection des représentants des commerçants non sédentaires à la commission des marchés de plein air de Bruges du samedi 26 septembre 2026, la liste des candidats admis à se présenter aux élections à la commission des marchés de plein air de Bruges est au nombre de cinq :

1. Thomas RODRIGUEZ

Activité exercée : Primeur

2. Vincent NAISSANT

Activité exercée : Fruits et légumes

3. Sébastien COLLIER

Activité exercée : Boulangerie

4. Sylviane PICARD

Activité exercée : Fruits secs / Olives

5. Floriane LAVILLE

Activité exercée : Fruits et légumes

ARTICLE 2

Le présent arrêté prend effet à compter de son passage en préfecture et de sa publicité sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 3

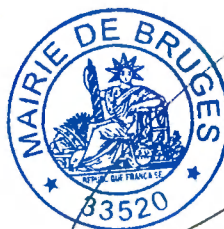
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois suivant la publication de l'arrêté.

Fait à Bruges, le 10 septembre 2026

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe au Maire en charge du
développement économique,
animation commerciale et
patrimoine bâti



Bernadette CENDRES